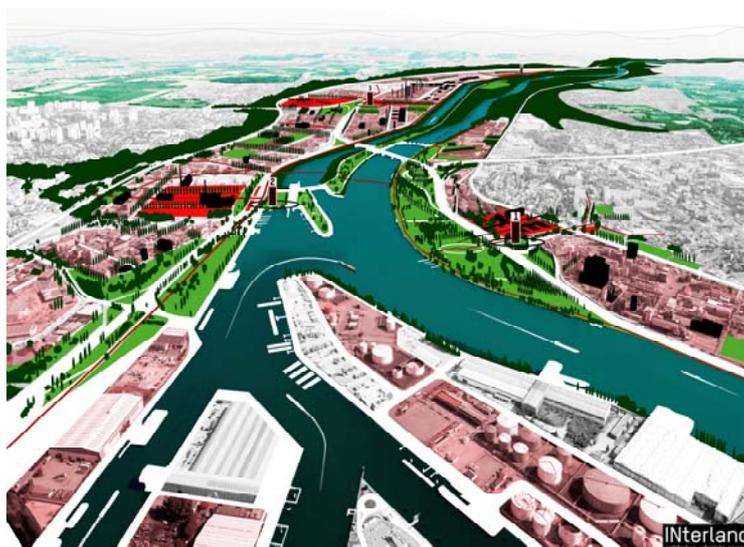




CHARTRE DE PARTENARIAT

Pour la réalisation du Campus Industriel Vallée de la Chimie

20/11/2014



Entre

La Communauté urbaine de Lyon, représentée par Monsieur Gérard COLLOMB en sa qualité de Président,
ci-après désignée par « LE GRAND LYON »

AIR LIQUIDE, représenté par Madame Karine BOISSY-ROUSSEAU en sa qualité de Directrice de l'activité « Large Industrie » de Air Liquide France Industrie
ci-après désigné par « AIR LIQUIDE »

ARKEMA, représenté par Monsieur Thierry LE HENAFF, en sa qualité de Président-Directeur Général d'ARKEMA
ci-après désigné par « ARKEMA »

BLUESTAR SILICONES INTERNATIONAL, représenté par Monsieur Pascal CHALVON-DEMERSAY, en sa qualité de Président-Directeur-Général de BLUESTAR SILICONES INTERNATIONAL
ci-après désigné par « BLUESTAR SILICONES »

GDF SUEZ, représenté par Monsieur Gérard MESTRALLET, en sa qualité de Président-Directeur Général de GDF SUEZ
ci-après désigné par « GDF SUEZ »

IFP Energies nouvelles, représenté par Monsieur Olivier APPERT, en sa qualité de Président de IFP Energies nouvelles,
ci-après désigné par « IFP EN »

KEM ONE, représenté par Monsieur Alain de KRASSNY, en sa qualité de Président de KEM ONE,
ci-après désigné par « KEM ONE »

NOVACAP, représenté par Monsieur Pierre LUZEAU, en sa qualité de Président de NOVACAP
ci-après désigné par « NOVACAP »

Rhodia Opérations S.A.S., représenté par Monsieur Pascal JUERY, en sa qualité de Président-Directeur Général de Rhodia Opérations et de Membre du Comité Exécutif du Groupe SOLVAY
ci-après désigné par « SOLVAY »

SUEZ ENVIRONNEMENT, représenté par Monsieur Benjamin FERNIOT, en sa qualité de Directeur du développement et des Relations Institutionnelles France de SUEZ ENVIRONNEMENT
ci-après désigné par « SUEZ ENVIRONNEMENT »

TOTAL Raffinerie Chimie, représenté par Monsieur Michel CHARTON, en sa qualité de Directeur de la Business Unit Raffinage Base Chemicals Europe
ci-après désigné par « TOTAL »

L'UIC Rhône-Alpes et le Groupement des Industries Chimiques et Connexes Rhône-Alpes, représentés par Monsieur Jean-Louis MARTIN, en sa qualité de Président
ci-après désignés par « UIC Rhône-Alpes - GICCRA »

La Région Rhône-Alpes, représentée par Monsieur Jean-Louis GAGNAIRE, en sa qualité de Vice-président du Conseil régional Rhône-Alpes, délégué au développement économique et à l'innovation
ci-après désignée par « Région Rhône-Alpes »

La Préfecture du Rhône, représentée par Monsieur Jean-François CARENCO, en sa qualité de Préfet du Rhône
ci-après désignée par « Préfecture du Rhône »

Préambule

Le Grand Lyon regroupe 58 communes, compte 1 322 845 habitants et s'étend sur 52 715 hectares au cœur de la région Rhône-Alpes. Carrefour privilégié des échanges entre le nord et le sud de l'Europe, il constitue un territoire économique dynamique avec près de 40 000 établissements, 490 000 emplois salariés privés, 86 sièges d'entreprises de plus de 1 000 personnes, un aéroport international et 3 gares TGV.

Le Grand Lyon exerce un grand nombre de compétences (voirie, distribution d'eau potable et assainissement, collecte et traitement des ordures ménagères, déplacements et stationnement, élaboration de documents d'urbanisme, habitat, logement social, espaces publics, grands équipements d'agglomération, schéma de développement économique du territoire...). Sur un budget global 2013 de 2 192 millions d'euros 126 millions d'euros sont consacrés au développement économique et au rayonnement de l'agglomération.

Le Grand Lyon est engagé avec de nombreux partenaires dans un ambitieux projet de développement et d'aménagement pour la Vallée de la Chimie à l'horizon 2030, territoire clé de l'agglomération (11 000 hectares, 30 000 emplois salariés privés, 6 000 emplois directs dans la chimie, la pétrochimie et le raffinage).

AIR LIQUIDE, Air Liquide France Industrie est une filiale du Groupe Air Liquide, leader mondial des gaz, technologies et services pour l'industrie et la santé, et réunit l'ensemble des activités de production et de commercialisation des gaz industriels du Groupe en France, avec 3 branches d'activités complémentaires : Grande Industrie, Industriel Marchand et Electronique. La filiale compte 2 500 collaborateurs, répartis sur 80 sites à travers l'ensemble du territoire, et sert plus de 300 000 clients, de l'artisan aux industriels de la pétrochimie, des laboratoires d'analyse au secteur des semi-conducteurs et à l'agro-alimentaire, pour optimiser leur performance dans la durée.

ARKEMA, premier chimiste français, acteur majeur de la chimie mondiale, Arkema invente chaque jour la chimie de demain. Une chimie de spécialités, moderne et responsable, tournée vers l'innovation, qui apporte à ses clients des solutions concrètes pour relever les défis du changement climatique, de l'accès à l'eau potable, des énergies du futur, de la préservation des ressources fossiles, et de l'allègement des matériaux. Présent dans plus de 40 pays, avec un effectif d'environ 14 000 personnes, 10 centres de recherche, Arkema réalise un chiffre d'affaires de près de 6,1 milliards d'euros et occupe des positions de leader sur ses marchés avec des marques internationalement reconnues. En Rhône-Alpes, Arkema est un acteur de premier plan de l'innovation et du dynamisme économique. Près de 2000 personnes y exercent leurs compétences dans deux centres de R&D, un centre d'ingénierie et six sites industriels.

BLUESTAR SILICONES, filiale du groupe Bluestar depuis le 1er février 2007, est l'un des premiers acteurs mondiaux des Silicones, intégré sur l'ensemble de la chaîne de production. Avec plus de 60 ans d'expertise des Silicones et une dynamique d'innovation continue, Bluestar Silicones offre une gamme complète de plus de 4000 produits et solutions pour de nombreuses applications industrielles : santé, cosmétique, construction, automobile, énergie, transports. Bluestar Silicones est leader dans les domaines de l'anti-adhérence, des élastomères de spécialités, d'émulsions, de fluides et de résines de performances. Bluestar Silicones est engagé dans une politique de développement durable dans le respect des personnes et de l'environnement. Signataire de la charte mondiale "Responsible Care" de l'ICCA (International Council of Chemical Associations), Bluestar Silicones a confirmé ses engagements le 6 novembre 2012 en signant la Charte de la Diversité (IMS-Entreprendre pour la cité) plaçant le développement durable au cœur de ses valeurs et de sa stratégie d'entreprise.

GDF SUEZ inscrit la croissance responsable au cœur de ses métiers (électricité, gaz naturel, services à l'énergie) pour relever les grands enjeux énergétiques et environnementaux : répondre aux besoins en énergie, assurer la sécurité d'approvisionnement, lutter contre les changements climatiques et optimiser l'utilisation des ressources. Le Groupe propose des solutions performantes et innovantes aux particuliers, aux villes et aux entreprises en s'appuyant sur un portefeuille d'approvisionnement gazier diversifié, un parc de production électrique flexible et peu émetteur de CO2 et une expertise unique dans quatre secteurs clés : la production indépendante d'électricité, le gaz naturel liquéfié, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. GDF SUEZ compte 147 400 collaborateurs dans le monde pour un chiffre d'affaires en 2013 de 81,3 milliards d'euros.

IFP Energies nouvelles (IFPEN) est un acteur public de la recherche et de la formation. Son champ d'action est international et couvre les domaines de l'énergie, du transport et de l'environnement. De la recherche à l'industrie, l'innovation technologique est au cœur de son action.

Dans le cadre de la mission d'intérêt général confiée par les pouvoirs publics, IFPEN concentre ses efforts sur :

- l'apport de solutions aux défis sociétaux de l'énergie et du climat, en favorisant l'émergence d'un mix énergétique durable ;
- la création de richesse et d'emplois en soutenant l'activité économique française et européenne, et la compétitivité des filières industrielles associées.

Partie intégrante d'IFPEN, son école d'ingénieurs IFP School prépare les générations futures à relever ces défis.

KEM ONE, est un acteur majeur de la filière vinylique en Europe, spécialisé dans l'extraction de sel, la production de chlore et de ses dérivés, de soude et de PVC, dont il est le 3^e producteur européen. Expert depuis près de 100 ans dans la chlorochimie et plus de 70 ans dans les produits vinyliques, ses 1200 collaborateurs mettent chaque jour leur savoir-faire au service de la qualité et de l'innovation. Entreprise industrielle responsable, KEM ONE est durablement intégrée sur les territoires où elle exerce ses activités. C'est pourquoi elle place la sécurité, la santé et la protection de l'environnement au premier niveau de ses préoccupations. Implantée en France et en Espagne, avec 8 sites de production tous certifiés Iso 9001, son siège social est localisé à Lyon.

NOVACAP, est un acteur international de la chimie qui opère 12 sites industriels et emploie 1 300 personnes. Diversifié et référent dans ses métiers, le Groupe produit et commercialise des ingrédients essentiels de la chimie utilisés dans des produits de la vie quotidienne parmi lesquels l'aspirine et l'acide salicylique pour lequel il est le leader mondial, le para-aminophénol et le paracétamol, les esters salicylés, le carbonate de soude et le bicarbonate de soude, les silicates, le phénol et les solvants oxygénés, l'acide chlorhydrique et ses dérivés. A travers ses trois divisions métiers (Mineral Specialties, Pharmaceutical & Cosmetics et Performance Chemicals), Novacap est ainsi le partenaire de référence de plus de 650 clients dans le monde et bénéficie de positions de leader sur ses marchés cible de la pharmacie et la santé, l'alimentation humaine et la nutrition animale, la cosmétique et les parfums, la détergence et l'environnement. Engagé dans une démarche structurée et transparente de développement durable, Novacap est membre actif du Pacte Mondial des Nations Unies et signataire de la charte "Responsible Care".

SOLVAY, Groupe international de chimie, Solvay accompagne l'industrie dans la recherche et la mise en œuvre de solutions toujours plus responsables et créatrices de valeur. Il réalise 90 % de son chiffre d'affaires dans des activités où il figure parmi les trois premiers groupes mondiaux. Ses produits servent de nombreux marchés, l'énergie et l'environnement, l'automobile et l'aéronautique, l'électricité et l'électronique, afin d'améliorer la performance des clients et la qualité de vie des consommateurs. Le Groupe, dont le siège se trouve à Bruxelles, emploie environ 29 400 personnes dans 56 pays et a réalisé un chiffre d'affaires de 9,9 milliards d'euros en 2013. Solvay SA (SOLB.BE) est coté à la Bourse NYSE Euronext de Bruxelles et de Paris (Bloomberg: SOLB.BB-Reuters: SOLB.BR).

SUEZ ENVIRONNEMENT, s'engage au quotidien à relever le défi de la protection des ressources en apportant des solutions innovantes à des millions de personnes et aux industries. Avec 79 219 collaborateurs, SUEZ ENVIRONNEMENT est un leader mondial exclusivement dédié aux métiers de l'eau et des déchets et présent sur les cinq continents. SUEZ ENVIRONNEMENT alimente dans le monde 92 millions de personnes en eau potable, 65 millions en services d'assainissement et assure la collecte des déchets de près de 52 millions de personnes. Sur le territoire européen, SUEZ ENVIRONNEMENT assure la gestion des déchets de plus de 320 000 clients industriels et commerciaux. En France, SUEZ ENVIRONNEMENT intervient au travers de 4 principales filiales - Lyonnaise des Eaux, Degrémont, SITA et SAFEGE - et emploie 33 430 salariés.

TOTAL Raffinerie Chimie, grand secteur du Groupe Total regroupant dans sa partie industrielle les activités de Raffinage - Pétrochimie et de Chimie de Spécialités ainsi que des activités de négoce pétrolier et de transport maritime. Au travers de sa branche Raffinage - Chimie (RC), Total est le premier raffineur et le deuxième pétrochimiste d'Europe. La Branche RC y poursuit une stratégie basée sur une priorité absolue à la sécurité et à la prévention des risques environnementaux majeurs, sur l'adaptation des capacités à la demande et sur l'optimisation de l'outil industriel. La plateforme locale de Feyzin a la particularité d'exploiter en synergie des activités de Raffinage et de Pétrochimie historiquement implantées depuis le début de sa création en 1964.

L'UIC Rhône-Alpes - GICCRA, fédérant sur la Région Rhône-Alpes les entreprises de la chimie et les entreprises des secteurs connexes à la chimie susceptibles de se rattacher directement ou indirectement, et même partiellement à la production chimique tels que notamment le Pétrole et l'Energie. En qualité d'organisations professionnelles représentatives des entreprises adhérentes, dont l'objet légal et statutaire est l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels et commerciaux de ses membres, en coordonnant les efforts pour assurer notamment la liaison avec tout organisme à l'échelon régional ou local pour promouvoir l'étude des questions économiques ou sociales d'intérêt régional, assurer l'information dans le cadre régional et local, relative à l'activité d'ensemble des industries représentées.

Impliqués fortement dans le développement du territoire de la Vallée de la Chimie, le Grand Lyon, AIR LIQUIDE, ARKEMA, BLUESTAR SILICONES, GDF SUEZ, IFP EN, KEM ONE, NOVACAP, SOLVAY, SUEZ ENVIRONNEMENT, TOTAL et l'UIC Rhône-Alpes - GICCRA possèdent des intérêts communs qui se sont déjà manifestés au travers de nombreuses collaborations (ex : création du pôle de compétitivité AXELERA, création des plateformes collaborative Axel'One, création de l'institut d'excellence Ideel, création de l'Agenda 21 Vallée de la Chimie, création de l'Association pour le Développement Durable de la Vallée de la Chimie).

La Région Rhône-Alpes. L'Économie de Rhône Alpes est constituée d'activités industrielles à haute valeur ajoutée avec notamment des filières d'avenir structurées et organisées autour de pôles de compétitivité et clusters. La région est la première région chimique de France, avec 12 Milliards d'euros de chiffre d'affaires et 48 000 emplois directs, un pôle de compétitivité (Axelera), un potentiel scientifique majeur et une diversité d'industriels positionnés sur l'ensemble de la chaîne de valeur. La Région Rhône Alpes a récemment mis en place sa Stratégie Régionale d'Innovation et de Spécialisation Intelligente, dont les objectifs sont de :

- Donner aux entreprises les outils pour accroître leur compétitivité (innovation, financements, capital immatériel...)
- Soutenir une innovation initiée par les Rhônalpins et répondant à leurs besoins (innovation sociale, innovation par les usages, innovation technologique au service des grands enjeux sociétaux)
- Mettre en œuvre des croisements inter-filières pour trouver des relais de croissance
- Consolider la plus-value régionale, en mobilisant toutes les forces du territoire.

Ces objectifs s'articulent autour de sept domaines de spécialisation intelligente dont trois concernent plus particulièrement la chimie : procédés industriels et usine éco-efficente, réseaux et stockage d'énergies, bâtiment intelligent à haute efficacité énergétique.

Les enjeux couvrent à la fois les sujets relatifs à l'innovation mais aussi à l'anticipation des mutations dans les champs de l'emploi et de la formation.

Ils sont traités dans le cadre stratégique régional de contrats d'objectif emploi formation (COEF).

La Préfecture du Rhône. Pour contribuer au développement de la filière Chimie, le comité stratégique filière mis en place dans le cadre du Conseil National de l'industrie a retenu une action sur le développement des plates-formes industrielles. Ces plates-formes rassemblent sur un même site plusieurs entreprises, afin de partager ressources et moyens. L'objectif étant de renforcer les entreprises de la filière dans la compétition mondiale.

Sous le pilotage de la Préfecture du Rhône, les services de l'Etat coordonnent leur action en faveur des entreprises et du territoire, qui se traduit par une mission d'accompagnement et de conseil, dans le respect des procédures réglementaires en vigueur concernant notamment les installations classées pour la protection de l'environnement et la prise en compte des dispositions des plans de prévention des risques technologiques en cours d'établissement. Ainsi, le Référent Unique à l'Investissement pourra accompagner les projets d'entreprises susceptibles de s'implanter dans la vallée de la chimie et le Commissaire au Redressement Productif pourra être mobilisé pour les entreprises qui connaîtraient des difficultés.

C'est sur cette base que le Grand Lyon, AIR LIQUIDE, ARKEMA, BLUESTAR SILICONES, GDF SUEZ, IFP EN, KEM ONE, NOVACAP, SOLVAY, SUEZ ENVIRONNEMENT, TOTAL, l'UIC Rhône-Alpes - GICCRA, la Région Rhône-Alpes et la Préfecture du Rhône, constatant leur volonté commune d'agir dans le cadre du développement économique et territorial de la Vallée de la Chimie et soucieux du développement d'actions conjointes, décident d'inscrire leur démarche dans le cadre d'un partenariat global avec une ambition de long terme.

CHAPITRE 1 - OBJET

La présente charte a pour objet de définir les orientations générales du partenariat entre le Grand Lyon, la Région Rhône-Alpes, la Préfecture du Rhône et les industriels en activité sur le territoire de la Vallée de la Chimie relevant des secteurs chimie et pétrochimie, fédérés au sein de l'UIC Rhône-Alpes - GICCRA et des secteurs énergie et environnement en faveur de la réalisation du Campus Industriel Vallée de la Chimie.

Cette charte s'établit dans le cadre d'un partenariat avec une ambition de long terme impliquant toutes les composantes actuelles et futures des différents partenaires sur le territoire (sites de production, laboratoires de R&D, sites tertiaires...). En effet, son contenu, axé sur la réalisation d'un projet de développement économique et territorial, nécessite de s'inscrire dans la durée pour obtenir et concrétiser des résultats.

La présente charte a vocation à fixer les orientations générales de ce partenariat. Les engagements respectifs des partenaires pourront être précisés ultérieurement dans des conventions particulières conclues pour chaque action entre les parties concernées.

Le rapprochement entre les parties vise la réalisation d'un objectif commun et n'implique pas la création d'une personne morale. La présente charte et les conventions particulières qui seront établies en application de ladite charte excluent l'affectio societatis et toute assimilation directe ou indirecte à une société quelle qu'en soit la forme.

Chaque entité partenaire conserve ses prérogatives pleines et entières : aucun transfert de patrimoine ou de souveraineté ne pourra être engagé en application directe de la présente charte.

Les orientations générales du partenariat sont déclinées dans les chapitres suivants.

CHAPITRE 2 - POUR LE DEVELOPPEMENT DU CAMPUS INDUSTRIEL VALLEE DE LA CHIMIE

Le Grand Lyon, AIR LIQUIDE, ARKEMA, BLUESTAR SILICONES, GDF SUEZ, IFP EN, KEM ONE, NOVACAP, SOLVAY, SUEZ ENVIRONNEMENT, TOTAL, l'UIC Rhône-Alpes - GICCRA, la Région Rhône-Alpes et la Préfecture du Rhône se mobilisent conjointement pour le développement et l'aménagement de la Vallée de la Chimie en Campus Industriel avec pour objectif principal de conforter le pôle d'activités existant (chimie, énergie, raffinage, environnement) et de le déployer en favorisant notamment l'accueil d'activités complémentaires dans les champs de la chimie aval et des Cleantech (chimie durable, énergies renouvelables, recyclage de matériaux...).

Le Campus Industriel offre ainsi un cadre propice pour un **développement économique ambitieux** de la Vallée de la Chimie :

- pérennisation des sites industriels existants par le maintien de leur compétitivité
- implantation de nouveaux acteurs industriels complémentaires
- renforcement des sites de R&D existants et implantation de nouveaux laboratoires de R&D
- renforcement du tissu ETI et PME
- développement des activités de transport/logistique multimodales

Cette concentration d'activités économiques dans les secteurs chimie, raffinage, énergie, environnement peut, à terme, être coordonnée par un groupement local des industriels sous une forme qui reste à définir entre eux, en complément de l'action assurée par l'UIC Rhône-Alpes - GICCRA et par le Grand Lyon. Ces structures ont vocation à fédérer les acteurs privés dans le sens du Campus Industriel, proposer et, le cas échéant, mettre en œuvre :

- la mutualisation éventuelle de services/fonctions inter entreprises
- la coopération avec les collectivités locales
- la promotion du Campus Industriel dans l'environnement économique

Les actions conjointes des industriels et du Grand Lyon, sur le plan du développement économique, vont de pair avec le **renouveau de l'environnement territorial** qui est rendu plus attractif grâce à des démarches d'aménagement visant globalement à :

- améliorer les flux de marchandises et de personnes sur le territoire
- construire un environnement de qualité par la réalisation d'un maillage vert et bleu

Le Campus Industriel s'inscrit dans une logique de **développement durable**, condition de son acceptabilité par le plus grand nombre, grâce à une attention particulière des partenaires portée aux aspects suivants : efficacité énergétique, optimisation de la part d'énergies renouvelables, pérennisation et valorisation des emplois, et d'une manière générale toutes les actions réalisées dans le cadre des politiques d'entreprises telles que, par exemple, le Responsible Care®, déclinaison du Développement Durable, adopté par les entreprises adhérentes à l'UIC Rhône-Alpes.

CHAPITRE 3 - PRINCIPES DE REALISATION DU CAMPUS INDUSTRIEL VALLEE DE LA CHIMIE

Le Campus Industriel se construit progressivement grâce à la mise en œuvre conjointe des trois principes suivants:

- **la structuration « multi sites »** : la zone d'activité se développe autour des activités chimie/raffinage/énergie/environnement et offre un grand espace multi sites doté d'une gamme de sites complémentaires (industrie, R&D, logistique...). Elle se structure grâce à un plan de développement économique lisible, à un plan d'aménagement urbain, environnemental et paysager valorisant, à une gestion commune des services et du foncier et à une stratégie de développement collective matérialisée par une marque unique ;
- **le développement des « réseaux »** : le campus est mieux connecté avec les polarités d'enseignement supérieur localisées ailleurs dans l'agglomération (ex : Campus Lyontech La Doua) notamment grâce à la réalisation de l'Anneau des Sciences (bouclage du périphérique dans l'ouest de l'agglomération lyonnaise). Il devient plus lisible et plus accessible grâce à la structuration de grandes portes d'accès, de pôles gares stratégiques à vocation multimodale, d'un nouveau maillage viaire, de schémas directeurs de desserte des sites, d'un système de transport fret intermodal, de berges technologiques ;
- **la valorisation de l' « écosystème »** : le campus est valorisé par la réalisation d'un maillage des espaces naturels, des délaissés et des nouveaux espaces verts créés. Cet écrin participe de la nouvelle attractivité de la zone d'activité et contribue, pour l'agglomération, à la réalisation du maillon manquant de mise en valeur du fleuve Rhône du confluent de l'Ain jusqu'à la Vallée du Gier.

La conjonction des différentes transformations ci-dessus configure le Campus Industriel, et génère une nouvelle urbanité, c'est-à-dire un nouveau « bien vivre ensemble », pour les salariés, pour les habitants, pour les « usagers » du territoire. Cette urbanité nouvelle se traduit progressivement dans un changement d'image de la Vallée de la Chimie caractérisée demain comme territoire d'innovation dans le traitement de grands enjeux de développement industriel, de renforcement de la compétitivité, de maintien et de développement des emplois de la chimie d'aujourd'hui et de demain et des écotecnologies, de croissance du transport fret intermodal, de gestion des risques technologiques, de requalification urbaine, d'écologie industrielle et territoriale, de réappropriation du fleuve, de préservation de la biodiversité, de partenariat public/privé innovant.

CHAPITRE 4 - MODALITES OPERATIONNELLES DE REALISATION DU CAMPUS INDUSTRIEL VALLEE DE LA CHIMIE

ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE FONCIERE A L'ECHELLE DU CAMPUS

Le droit de propriété des industriels et du Grand Lyon prévaut sur la présente charte. Il en est de même concernant la décision finale du Grand Lyon dans le cadre de l'instruction de son droit de préemption.

Afin de contribuer au développement du Campus Industriel les partenaires identifient les disponibilités foncières et immobilières de leurs sites et alimentent régulièrement une base de données partagée faisant apparaître :

- les gisements fonciers qui pourraient être affectés, en fonction des orientations du projet directeur, pour le développement économique, pour la réalisation de nouvelles voiries, pour la valorisation de l'écosystème
- les disponibilités immobilières
- les secteurs en mutation

Cette base de données permet de générer une cartographie des fonciers et des bâtiments selon leurs potentialités et leurs contraintes connues (PPRT, PPRNI, pollution, accessibilité...). Elle est l'élément central qui permet aux partenaires de définir ensemble la stratégie foncière, d'élaborer notamment la nouvelle gamme de sites du Campus Industriel (production, R&D, logistique, tertiaire support...) et de gérer dans le même temps le devenir des fonciers trop fortement contraints.

La stratégie foncière précise également les types d'interventions nécessaires (ex : via le PLU) et les mutations à engager (cession/acquisition/dépollution/aménagement) avec le dispositif financier associé (partenariat public/privé).

Etant bien entendu que la mise en œuvre de la stratégie s'effectue sous réserve des capacités financières et de l'accord des instances décisionnelles du Grand Lyon et des industriels concernés.

ETUDIER LA FAISABILITE D'UN RENFORCEMENT DES MUTUALISATIONS ET DES COOPERATIONS

Afin de contribuer à la compétitivité des sites existants (économies d'échelles), de générer une forte attractivité du Campus Industriel pour des nouveaux acteurs économiques qui viendraient s'y implanter et de développer le bien être des salariés (attractivité, fidélisation), les partenaires étudient la faisabilité d'un renforcement des démarches de coopération par exemple en matière de :

- mutualisation de fonctions en lien avec la production: utilités, énergie, transport/logistique, hygiène, sécurité, environnement, gardiennage, inspection, maintenance...
- mutualisation de services aux salariés du type crèche inter entreprises, restauration d'entreprise, conciergerie, pratiques sportives, solutions de mobilité, en mobilisant le cas échéant les parties prenantes

PROMOUVOIR DES ACTIONS EN MATIERE D'ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

Afin de contribuer à la compétitivité des sites industriels existants, d'exploiter de façon optimale le potentiel énergétique, de proposer des solutions aux enjeux d'efficacité énergétique, et au final de contribuer à une meilleure acceptabilité sociale des actifs industriels de la Vallée de la Chimie, les partenaires sont attentifs à :

- poursuivre et enrichir les travaux entrepris sur le champ de la récupération/valorisation des énergies fatales ;
- étudier les perspectives de mutualisation et de maillage d'infrastructures énergétiques dans le sens du Campus Industriel et en lien avec les réflexions du Grand Lyon sur le système énergétique de l'agglomération.

STRUCTURER UN CAMPUS D'INNOVATION LIANT LES FONCTIONS FORMATION, RECHERCHE, INNOVATION ET ENTREPRENEURIAT

Afin de renforcer le positionnement stratégique du territoire en terme d'innovation dans les champs de la chimie, de l'énergie et de l'environnement, les partenaires s'attachent à :

- soutenir une ambition stratégique commune en terme de filière d'excellence et de technologies clés à développer conjointement sur le territoire de la Vallée de la Chimie dans la continuité de l'action du pôle de compétitivité Axelera et des travaux du Comité Stratégique de Filière Régional chimie;
- développer sur la base des plates-formes Axel-One et de l'Institut d'excellence sur les énergies décarbonnées « Ideel », l'approche de mutualisation de moyens dédiés à l'innovation technologique permettant des économies d'échelle pour l'investissement et l'optimisation d'équipements technologiques structurants ;
- contribuer à l'émergence d'une dynamique entrepreneuriale sur le territoire destinée à faire « atterrir » la valeur économique des projets de R&D produite au sein des écosystèmes d'innovation tels que le pôle de compétitivité Axelera et l'Institut d'excellence « Ideel » ;
- générer un potentiel de création d'entreprises innovantes dans le champ des secteurs concernés par la présente charte (chimie, pétrochimie, énergie, écotecnologies...).

DEVELOPPER UN OUTIL DE VEILLE ET D'ANTICIPATION ECONOMIQUE

Afin de disposer d'un outil partagé d'information et d'anticipation économique indispensable à des prises de décisions en faveur du Campus Industriel, les partenaires mettent au point les moyens d'une veille économique et territoriale sur la base de la cartographie de la filière locale réalisée début 2012.

ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE DEMARCHE DE PROMOTION DU CAMPUS INDUSTRIEL

Le Grand Lyon au travers de l'Aderly et de sa stratégie propre de promotion est en charge de l'attractivité du territoire.

Afin de promouvoir le dynamisme et l'attractivité du Campus Industriel, les partenaires étudient et élaborent une démarche commune de promotion/prospection :

- réalisation d'outils de présentation/promotion du Campus Industriel (plaquette, flyer, site internet...)
- participation, en lien avec l'ADERLY, aux événements et actions de promotion/prospection (salons professionnels, accueil de délégations...)
- promotion directe du Campus Industriel par chaque partenaire dans le cadre de ses actions propres (rôle d'ambassadeur).

Cette démarche est basée sur la coordination des actions des structures existantes (Grand Lyon, Aderly, UIC Rhône-Alpes - GICCRA, ERAI) à moyens constants et sans appels à contribution spécifique.

CHAPITRE 5 - GOUVERNANCE

Chaque signataire de la charte désigne un correspondant qui assure la coordination de son entité avec les actions mises en œuvre dans le cadre de la charte.

La gouvernance de cette charte est assurée par la réunion annuelle des représentants des signataires de la présente charte : Grand Lyon, AIR LIQUIDE, ARKEMA, BLUESTAR SILICONES, GDF SUEZ, IFP EN, KEM ONE, NOVACAP, SOLVAY, SUEZ ENVIRONNEMENT, TOTAL, UIC Rhône-Alpes - GICCRA, Région Rhône-Alpes et Préfecture du Rhône. A cette occasion, ils veillent à la bonne application de la charte et au développement du partenariat dans le respect des orientations générales. Ils examinent le bilan annuel de la mise en œuvre du partenariat et proposent les éventuelles adaptations à y apporter, à l'exclusion de toute intervention dans le pilotage opérationnel des actions engagées au travers des conventions particulières par les parties concernées, dans le respect de leurs champs de compétences respectifs.

CHAPITRE 6 - COMMUNICATION

Les parties accompagnent dans la mesure du possible la communication et la valorisation des actions les plus exemplaires engagées au titre de la présente charte.

Les actions de communication communes portant sur cette charte et sur les opérations qu'elle recouvre, sont validées entre les parties concernées, tant sur le fond que sur la forme.

Les communications propres à chacun des partenaires, sur le partenariat et les actions liées à la charte qui en découlent, sont préalablement soumises aux autres partenaires.

Toute utilisation du logotype et/ou d'éléments d'identification d'un partenaire se fait dans le strict respect de sa charte graphique et avec son accord préalable écrit.

CHAPITRE 7 - NON EXCLUSIVITE

Chacune des parties reste libre de conclure toute charte du même type en toute indépendance ou en association avec tout tiers de son choix.

CHAPITRE 8 - CONFIDENTIALITE

Chacun des partenaires s'engage à conserver confidentiels les informations et/ou documents, de quelque nature qu'ils soient, auxquels ils ont accès au cours de l'exécution de la charte ou qui lui sont remis dans ce cadre, sauf à obtenir l'accord préalable écrit du partenaire communicant pour pouvoir être libéré de cette obligation.

Cet engagement de confidentialité demeure valable pour autant que les informations et/ou documents ne sont pas déjà dans le domaine public à la date de leur communication ou aussi longtemps que les informations et documents précités ne tombent pas dans le domaine public sans qu'il y ait faute d'une partie la recevant, et seulement dans la mesure où ces informations et/ou documents n'étaient pas en possession légalement de la partie récipiendaire avant l'entrée en vigueur de la présente charte ou ne sont pas identiques à ceux qui sont obtenus ultérieurement par cette partie d'un tiers ayant le droit de les divulguer.

Tout projet formalisé par une convention particulière fait l'objet d'une clause de confidentialité adaptée.

CHAPITRE 9 - MODIFICATIONS

Les parties conviennent que toute modification à apporter à la charte doit faire l'objet d'un avenant signé par les parties.

CHAPITRE 10 - ENTREE EN VIGUEUR, DUREE, RESILIATION

Les parties conviennent que la charte entre en vigueur le jour suivant la date de sa signature.

La charte est conclue pour une durée de trois ans.

D'une manière générale, les parties conviennent que chaque partenaire peut résilier de plein droit sa participation à la présente charte moyennant le respect d'un préavis de trente (30) jours, et notifié par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation ne donne lieu à aucune indemnité de part et d'autre.

En cas de résiliation de la charte, les conventions particulières prises en application de celle-ci resteront en vigueur pour leur durée propre restant à courir, sauf pour celles des conventions particulières en vigueur sur lesquelles les parties s'accorderont éventuellement sur une résiliation anticipée.

CHAPITRE 11 - ELECTION DE DOMICILE

Pour les besoins de la présente charte, les parties font élection de domicile aux adresses indiquées en tête des présentes.

CHAPITRE 12 - CONTESTATIONS

En cas de différend entre les parties sur l'interprétation ou l'exécution de la charte et des différentes conventions particulières qui s'y réfèrent, les parties soumettront le différend aux signataires de la charte, dans le but de rechercher un accord amiable. Si cette tentative de règlement amiable n'aboutit pas dans un délai de deux (2) mois, le différend pourra alors être porté devant les Tribunaux compétents de LYON.

Fait à Lyon, le

Pour le GRAND LYON

Gérard COLLOMB
Président

Pour AIR LIQUIDE

Karine BOISSY-ROUSSEAU
Directrice de l'activité « Large Industrie » de
Air Liquide France Industrie

Pour ARKEMA

Thierry LE HENAFF
Président-Directeur Général

Pour BLUESTAR SILICONES
INTERNATIONAL

Pascal CHALVON-DEMERSAY
Président-Directeur Général

Pour GDF SUEZ

Gérard MESTRALLET
Président-Directeur Général

Pour IFP EN

Olivier APPERT
Président

Pour KEM ONE

Alain de KRASSNY
Président

Pour NOVACAP

Pierre LUZEAU
Président

Pour SOLVAY

Pascal JUERY
Président-Directeur Général de Rhodia Opérations
Membre du Comité Exécutif

Pour SUEZ ENVIRONNEMENT

Benjamin FERNIOT
Directeur du développement et des Relations
Institutionnelles France

Pour TOTAL Raffinerie Chimie

Michel CHARTON
Directeur de la Business Unit Raffinage Base
Chemicals Europe

Pour UIC Rhône-Alpes - GICCRA

Jean-Louis MARTIN
Président

Pour la Région Rhône-Alpes

Jean-Louis GAGNAIRE
Vice-président du Conseil régional Rhône-Alpes,
délégué au développement économique et à
l'innovation

Pour la Préfecture du Rhône

Jean-François CARENCO
Préfet

